

REGLEMENT du CHAMPIONNAT

par équipes

Vétérans

DU C.D.B.E.

Mise à jour du 13/10/2021

Préambule

Tout club de l'Essonne affilié à la F.F.B. peut participer à ce Championnat VETERANS s'il s'est acquitté des droits d'inscription proportionnels au nombre d'équipes engagées.

Le montant des frais d'inscription est fixé à 15€ par les Dispositions financières du C.D.B.E. à régler au plus tard le 10 novembre de la nouvelle saison.

Ce championnat est une compétition départementale qui ne relève pas du code sportif de la FFB.

§ 1 Composition

Peuvent participer à ce championnat, tout joueur licencié, classé ou non classé, membre d'un club de l'Essonne affilié à la F.F.B., âgé de **55** ans au moins au 1^{er} septembre de l'année en cours.

Chaque équipe est composée de 4 joueurs minimum (sans limite maximum), dont 1 capitaine, jouant respectivement à la partie libre, à la bande, aux 3 bandes et aux 5 quilles.

Les catégories admises à ce championnat sont :

Libre : R4 – R3 – R2 – R1

Bande : R2 – R1 – N3

3 Bandes : R2 – R1 – N3 – **N2**

5 quilles : N1

Ces catégories peuvent être modifiées avant chaque championnat par la Commission Vétérans.

Tout joueur d'un niveau supérieur à ces catégories qui n'aurait pas participé à des compétitions officielles depuis plus de 5 ans pourrait être admis par les responsables s'il est reconnu que son niveau réel le situe dans les catégories admises. Ce joueur suivra alors les mêmes dispositions qu'à l'article 2, 3^{ème} alinéa, de ce règlement.

§ 2 Catégorie

➤ par mode de jeu, Libre, Bande, 3 Bandes ou 5 Quilles, un joueur démarrera le circuit de la nouvelle saison selon son handicap vétérans de la saison écoulée s'il compte au minimum 2 journées de référence.

➤ par mode de jeu, Libre, Bande, 3 Bandes ou 5 Quilles, un joueur, ne répondant pas au 1^{er} alinéa, sera positionné suivant son niveau FFB s'il est classé en compétition officielle (voir l'onglet distances sur le logiciel vétérans de notre site internet : <http://cdbebillard91.fr/carambole/>).

➤ par mode de jeu, Libre, Bande, 3 Bandes ou 5 Quilles, est considéré comme non classé (NC) tout joueur qui n'a pas participé à plus de 2 matchs en compétition officielle ou en circuit vétérans. Le président du club de ce joueur ou le directeur sportif communiquera au CDBE section vétérans le niveau de handicap où ce joueur sera positionné. Les organisateurs seront particulièrement attentifs aux résultats du joueur ainsi positionné et la variation tolérée dans ce cas ne pourra pas dépasser l'amplitude d'une catégorie.

Si, au terme de la première journée, nous constatons :

- Une dérive supérieure à la tolérance admise (une catégorie), le joueur aura alors match perdu et marquera zéro point, son adversaire marquera alors les trois points de la victoire et le handicap de ce nouveau joueur sera réévalué au niveau du résultat obtenu.

- Une dérive importante mais à l'intérieur de la tolérance fixée, nous en ferons part à son président de club qui pourra réexaminer son estimation et nous placerons ce joueur sous vigilance sur une période de deux rencontres au terme desquelles son niveau réel sera mieux cerné et ainsi réajusté pour l'ensemble de la saison.

§ 3 Handicap (voir l'onglet distances sur le logiciel vétérans de notre site internet : <http://cdebillard91.fr/carambole/>).

Les handicaps appliqués seront ceux de l'onglet "distances" de notre fichier après que les catégories auront été définies comme prévu au paragraphe 2.

Afin de permettre au CDBE la mise à jour de ce fichier, chaque club devra communiquer au plus vite le nombre et la composition des équipes qu'il souhaite engager (cf §19 Inscriptions).

Lors des inscriptions, les clubs pourront demander le repositionnement d'un de leurs joueurs qu'ils estiment sous ou sur évalué. La pertinence de ces demandes sera examinée par les organisateurs.

§ 4 Appartenance

Un joueur ne peut appartenir qu'à une seule équipe. Si son club présente plusieurs équipes, il appartiendra à l'équipe avec laquelle il aura fait le premier match et ne pourra plus en changer de toute la saison.

Tout club peut inclure dans chacune de ses équipes un joueur d'un autre club de l'Essonne, à condition que ce club n'engage pas d'équipe dans ce championnat.

Ces joueurs devront répondre aux critères précédemment définis.

§ 5 Remplaçants

Les remplaçants sont soumis aux mêmes règles que les titulaires.

Le ou les remplaçants d'une équipe font partie intégrante de cette équipe et ne peuvent pas être remplaçants d'une autre équipe présentée par le club.

Son appartenance à l'une ou l'autre des équipes d'un même club se définit à son premier match. Un joueur ayant été remplaçant dans une équipe sera déclaré perdant s'il joue pour une autre équipe.

les points seront alors attribués à son adversaire selon le principe du forfait.

§ 6 Distances

Les parties se jouent exclusivement sur billards de 2,80 m, sauf pour le 5 quilles qui se joue sur 3,10 m (dans la mesure du possible).

Sans limite du nombre de reprises . Avec reprise égalisatrice, sauf pour le 5 quilles.

Les distances sont données, par joueur et par mode de jeu, par l'onglet « Moyenne » sur le logiciel vétérans de notre site internet (: <http://cdebillard91.fr/carambole/>).

§ 7 Forfait ou disqualification

Une équipe est déclarée forfait :

- si elle ne peut pas présenter au moins 3 joueurs pour une compétition ;
- si elle est une 3ème fois incomplète ;
- si elle ne transmet pas dans la journée la feuille de match au responsable du suivi vétérans lorsqu'elle est équipe recevant.

Son score sera alors de 0 point pour chaque mode de jeu. L'équipe adverse marquera alors les 3 points de la victoire.

Un joueur est déclaré forfait :

- S'il dépasse de plus d'une catégorie le handicap fixé par estimation de son président de club.
- S'il joue dans une autre des équipes présentées par son club que lors de son premier match.
- S'il ne se présente pas dans les 30 minutes qui suivent le début programmé de la rencontre.

§ 8 Equipe incomplète

Une équipe qui ne peut présenter que 3 joueurs est dite incomplète. Ce cas de figure ne sera accepté que 2 fois dans la saison, à la 3ème fois, cette équipe sera déclarée forfait et les points seront alors comptabilisés comme défini au paragraphe 7.

Lorsqu'une équipe est incomplète, l'un des 3 joueurs devra disputer 2 modes de jeu différents. Ce joueur et les modes de jeu qu'il fera seront définis avant le début des matchs par le capitaine de l'équipe incomplète.

Si un joueur ne se présente pas à une compétition dans les 30 minutes qui suivent l'horaire de début des matchs, son équipe sera déclarée incomplète et devra suivre le procédé établi pour ce cas de figure.

§ 9 Attribution des points

un match gagné	=	3 pts
un match nul	=	2 pts
un match perdu	=	1 pt
un forfait	=	0 pt

§ 10 Classement

Après chaque rencontre, chaque équipe se voit attribuer des points de match et un coefficient.

Le coefficient d'une équipe est le résultat de tous les points réalisés pour les 4 modes de jeu, divisés par le nombre total des points à réaliser des 4 joueurs, affectés d'un coefficient de pondération de 1 pour la libre et le 5 Quilles, de 2 pour la Bande et de 5 pour le 3 Bandes. Le coefficient ne peut excéder 1.

Le Responsable de la Commission Vétérans établit chaque semaine un classement des équipes, et suit les handicaps des joueurs positionnés par les présidents.

Si plusieurs équipes ont le même nombre de points, elles sont départagées d'abord par la différence des points de matchs individuels puis par leurs coefficients au millième près ou au-delà si nécessaire.

§ 11 Tenue

Il est demandé aux joueurs de porter le maillot de leur club.



Le reste de la tenue sera « dite » correct.



§ 12 Déroulement des épreuves

Le calendrier est fixé en début de saison par la Commission Vétérans, il est consultable sur le site du C.D.B.E. (<http://cdbebillard91.fr/carambole/>).

Les rencontres ont lieu le mardi à 14 heures. **Cas exceptionnelles le Jeudi**

Cet horaire pourra être avancé à 13h30,

  si le club recevant accueille exceptionnellement 2 rencontres ce même mardi. Il devra en avoir informé son adversaire et le responsable vétérans au moins 48 heures avant la rencontre.

  si un club ayant inscrit plus de 2 équipes ne peut pas accueillir 2 rencontres simultanément. Ses adversaires seront alors informés en début de saison de cet horaire exceptionnel en application durant toute la saison.

L'arbitrage est assuré par l'équipe recevant. Si elle ne peut pas présenter d'arbitre, c'est l'auto-arbitrage qui s'applique.

Il est souhaitable, par respect pour les compétiteurs, que la salle recevant soit mise à la disposition exclusive de cette compétition. **Si tel n'est pas le cas, le club recevant devra faire respecter le calme qui convient.**

Une pause de 5 minutes peut être demandée dès qu'un joueur atteint la moitié de la distance **ou en cours de jeu pour le besoin particulier d'un joueur (exemple : prise de médicaments, besoin naturels etc...).**

Pour le 3 Bandes et le 5 quilles, l'utilisation des billes tricolores doit être privilégiée.

Dans les cas non prévus par ce règlement vétérans, la Commission vétérans peut procéder à une adaptation du règlement en cours de saison après accord du Président du C.D.B.E.

La feuille de match doit être établie et transmise par voie informatique de suite après la rencontre.

§ 13 Le 5 Quilles

Les handicaps sont évalués par les responsables CDBE de ce championnat suivant un tableau de correspondance avec les modes de jeu "Libre", "Bande" et "3 bandes" de l'onglet distances de notre fichier.

Chaque joueur sera positionné par rapport au mode de jeu dans lequel il est classé ou celui auquel il joue le plus fréquemment. Ce mode de jeu est appelé "mode de jeu préférentiel".

Les limites supérieures et inférieures sont définies comme suit :

Le plafond est de 80 points.

Le seuil est de 40 points.

Les matchs se déroulent en 2 sets secs.

Si chaque joueur remporte un set il y aura match nul.

Les points seront attribués comme précisé au §9.

Les règles générales du 5 quilles sont applicables.

§ 14 Fin de partie et transmission des résultats

Les résultats signés sont donnés dès la fin de la rencontre au capitaine de l'équipe visiteuse, et transmis, sitôt le match terminé, au responsable de la Commission Vétérans.

Tout résultat non parvenu le jour même, entraînera un forfait de l'équipe recevant. L'équipe en déplacement marquerait alors la totalité des points tel que prévu par l'article 7.

La transmission par courriel est obligatoire. Elle dispense de la signature des capitaines. Le capitaine visiteur s'assure que la pièce jointe du courriel est identique à la feuille des résultats qui lui est donnée.

§ 15 Fonctions du responsable Commission Vétérans

- recense les clubs et les équipes participant à ces compétitions ;
- établit le calendrier des rencontres ;
- collecte les résultats des matchs ;
- s'assure que les joueurs d'un club présentant plusieurs équipes ne jouent que dans une équipe ;
- établit le classement provisoire des équipes après chaque rencontre ;
- veille à la cohérence des handicaps des joueurs non classés ;
- établit le classement final pour la cérémonie de remise des récompenses.

§ 16 Information sur les résultats

Les nouveaux handicaps sont accessibles et téléchargeables à la rubrique Circuit Vétérans sur le site du C.D.B.E. (<http://cdbebillard91.fr/carambole>).

§ 17 Réclamations

Toutes les réclamations sont à adresser, **avant la date de la rencontre suivante**, au responsable de la Commission Vétérans qui les étudiera afin de régler au mieux les problèmes rencontrés. Si nécessaire, le responsable transmettra ces réclamations au Président du C.D.B.E.

Une réclamation d'un joueur ou d'une équipe peut porter sur :

- un joueur ayant une attitude incorrecte envers un autre joueur, un arbitre ou le club d'accueil ;
- un joueur quittant la partie en cours de jeu sans raison valable.
- un joueur participant malgré une suspension.
- si le club recevant décale l'horaire de début de la rencontre sans en avoir informé son adversaire et le responsable vétérans au moins 48 heures avant la rencontre.
- le non-respect des termes de ce règlement.

Il ne pourra être fait aucun appel de la décision prise par le responsable du circuit vétérans et/ou du Président du C.D.B.E.

§ 18 Récompenses

Au terme de la saison, les 3 premières équipes sont récompensées lors de la cérémonie de remise des récompenses. L'équipe gagnante est déclarée Championne de l'Essonne du circuit vétérans par équipes.

§ 19 Inscriptions

Le nombre d'équipes et leurs compositions doivent parvenir au responsable de la commission vétérans à partir du **01 Septembre**. **Clôture des inscriptions le 25 octobre**.
L'inscription de joueurs supplémentaires ne sera admise que jusqu'au 31 Décembre.

La liste des équipes inscrites et leur composition est consultable sur notre site (<http://cdbebillard91.fr/carambole>).

Le règlement correspondant doit parvenir directement au Trésorier du C.D.B.E. par chèque ou virement.

Toute équipe dont le règlement ne sera pas parvenu avant fin Octobre, ne sera pas retenue pour la compétition.

Le responsable de la Commission Vétérans